

Prélèvement à la source : comment s'y préparer?

Informations destinées aux salariés

Procédures internes à l'entreprise

2018

Avril

Première étape du plan de communication vers vos salariés: envoyer un courrier à vos salariés

Modèle de courrier à vos salariés: **B**

2018

Avril

S'informer sur les impacts de la réforme au sein de sa société, identifier les personnes concernées et les former

Fiche explicative CPME - EY:
Impacts de la réforme :

Ouverture de la phase de préfiguration sur décision de l'employeur en lien avec les éditeurs de logiciel.

Possibilité d'opter pour le reversement trimestriel selon conditions

Vérifier avec vos comptables que les mesures ont été mises en place pour le passage au prélèvement à la source

Pour plus d'informations: **IIII**

Eté

Eté

Début de la possibilité d'option pour le taux non personnalisé, individualisé

Deuxième étape du plan de communication en direction des salariés si préfiguration : envoyer un courrier à vos salariés

Modèle de courrier à vos salariés: **B**

Foire aux Questions: **(FAQJ)**

Affichage d'exemple:

Début de l'édition des bulletins de salaire avec une ligne à blanc

Appels de taux et édition des bulletins de salaire avec une ligne à blanc sur le prélèvement à la source

Pour plus d'informations:

Octobre

Octobre

Troisième étape du plan de communication à direction des salariés: envoyer un courrier à vos salariés

Modèle de courrier à vos salariés: **B**

Décembre

Décembre

Dernière vérification : dernière échéance pour intégrer les taux dans les systèmes: bascule de l'ensemble des collecteurs vers le prélèvement à la source

2019

Janvier

1^{ère} réception de la fiche de paie : feuille de paie intégrant le salaire net après prélèvement

2019

Janvier

Application effective du prélèvement à la source par tous les collecteurs

(Déclaration en DSN et en Pasrau et le reversement du prélèvement à la source collecté).

Dispositif d'assistance aux salariés : 0811 368 368
Service 0,06 €/min + prix appel

Dispositif d'assistance aux collecteurs : 0811 376 376 ou DSN-Info.fr et Pasrau.fr

LISTE DES SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT

Si comme nous, vous êtes contre cette mesure injuste pour les chefs d'entreprise? Dites-le à votre parlementaire !